

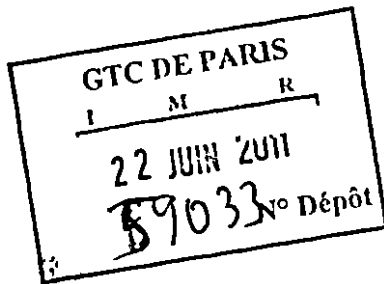


1105864701

DATE DEPOT : 2011-06-22
NUMERO DE DEPOT : 2011R059033
N° GESTION : 2005B01598
N° SIREN : 480307131
DENOMINATION : BDO FRANCE - Léger et associés
ADRESSE : 113 rue de l Université 75007 Paris
DATE D'ACTE : 2010/10/18
TYPE D'ACTE : ACTE SOUS SEING PRIVE
NATURE D'ACTE : CESSION DE PARTS

BDO-18/10/10 BLH

ACTE DE CESSIION DE PARTS SOCIALES



05B 1598

Entre les soussignés :

La société « BDO France », société par actions simplifiée dont le siège social est situé 113 rue de l'Université 75007 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 500 492 004,

Représentée par Monsieur Vincent Baillot, agissant en qualité de Directeur Général de ladite société,

Ci-après désigné « le Cédant »

De première part,

ET :

Mademoiselle Marie-Christine MAUGER épouse CHERON, née le 1^{er} juillet 1960 à Lillebonne (76), de nationalité française, demeurant 13 Allée du Bois 91190 SAINT-AUBIN, mariée depuis le 3 juin 1989 avec Monsieur Jean-Yves CHERON, né le 21 juin 1962 à Nîmes sous le régime de la séparation de biens.

Mademoiselle Stéphanie JEANNE épouse LAFFITE, née le 2 mai 1967 à Lagny, de nationalité française, demeurant 2 Route du Curé 92410 VILLE D'AVRAY, mariée depuis le 11 juin 1994 sous le régime de la communauté légale, avec Monsieur Franck LAFFITE, né le 14 décembre 1966.

Ci-après désignées « les Cessionnaires »

Enregistré à . SIE DISSY-LES-MOULINEAUX

Le 31/05/2011 Bordereau n°2011/763 Case n°37

Enregistrement 25 € Pénalités 4 €

Total liquidé : vingt-neuf euros

Montant reçu : vingt-neuf euros

La Contrôleuse

Ext 6945

De seconde part,

✓ Géraldine BERTRAND
Contrôleur des Finances Publiques

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

La société BDO FRANCE - Léger & Associés est une Société à Responsabilité Limitée, ayant son siège social 113 rue de l'Université 75007 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 480 307 131 depuis le 27 janvier 2005.

Son capital social s'élève à 50.000 €, divisé en 50 000 parts sociales d'une valeur nominale de 1 € chacune, intégralement libérées et réparties comme suit :

- BDO France	: 49500 parts
- Monsieur Michel Léger	: 100 parts
- Monsieur Patrick Giffaux	: 100 parts
- Monsieur Alain Frydlender	: 100 parts
- Monsieur Frédéric Gasnier	: 100 parts
- Monsieur Vincent Baillot	: 100 parts

Elle a pour objet l'exercice de la profession d'expert comptable et de commissaire aux comptes.

CECI EXPOSE IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

ORIGINE DE PROPRIETE

Les parts que la société BDO FRANCE possède dans cette société résultent des acquisitions de parts sociales qu'elle a effectuées ou des apports qu'elle a reçus au cours de la vie sociale.

DECLARATIONS

- La société BDO France, représentée par Monsieur Vincent BAILLOT, déclare :
 - Qu'elle est une société de forme commerciale régie par la loi, les règlements et ses statuts,
 - Qu'elle a son siège social 113 rue de l'Université 75007 Paris,
 - Qu'elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 500 492 004,
 - Que les parts sociales cédées sont libres de tous nantissements ou de tous droits quelconques.
- Les cessionnaires déclarent :
 - Qu'elles sont de nationalité française,
 - Qu'elles sont résidentes françaises au sens de la réglementation des changes,
 - Qu'elles disposent de la pleine capacité d'aliéner,
- Madame Marie-Christine CHERON déclare que la part à l'acquisition de laquelle elle procède l'est au moyen de fonds propres.

CESSION

Le CEDANT cède et transporte par les présentes, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, aux CESSIONNAIRES qui acceptent, 2 (deux) parts sociales lui appartenant dans la SARL BDO FRANCE - Léger et Associés, soit :

. à Marie-Christine CHERON : 1 (une) part
. à Stéphanie LAFFITE : 1 (une) part.

Les CESSIONNAIRES seront propriétaires des parts sociales cédées à compter de ce jour, et auront seules droit à la fraction des bénéfices de l'exercice en cours revenant auxdites parts sociales ; elles seront subrogées dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre et leur propriété résulte seulement des statuts et des actes qui ont pu les modifier.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 129,04 € (cent vingt neuf euros et quatre cents), soit 64,52 € la part et par cessionnaire, que le Cédant reconnaît avoir reçu ce jour des Cessionnaires, par inscription au crédit sur son compte courant, ce dont il lui consent bonne et valable quittance sans aucune réserve.

Dont quittance

AGREMENT

Conformément à l'article 9 des statuts, la présente cession a fait l'objet d'un agrément des associés par délibération en date du 30 septembre 2010.

INTERVENTION DU CONJOINT

Au présent acte intervient Monsieur Franck LAFFITE, époux de Madame Stéphanie LAFFITE, qui déclare avoir été préalablement informé de la présente cession, de son prix et de ses modalités et renoncer expressément à la qualité d'associée pour la moitié de la part sociale cédée.

DECLARATIONS POUR L'ENREGISTREMENT

Pour la perception des droits d'enregistrement, le Cédant atteste que les parts sociales, objet de la présente cession, représentent un apport en numéraire et que la société est soumise à l'impôt sur les sociétés.

Il déclare en outre, que la présente cession n'entraîne pas de dissolution de la société et que les parts sociales cédées ne confèrent pas la jouissance de droits immobiliers.

SIGNIFICATION

La présente cession sera signifiée à la société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil. Toutefois, la signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par le gérant d'une attestation de ce dépôt.

FORMALITES - POUVOIRS

Après enregistrement et signification à la société, la présente cession de parts sociales sera déposée en deux exemplaires originaux au greffe du Tribunal de Commerce de PARIS.

FRAIS

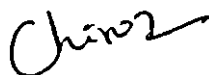
Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par le Cessionnaire, qui s'y oblige.

Fait à Yvré – l'Evêque


Le 18 octobre 2010

en 6 exemplaires (un pour chaque partie, un pour l'enregistrement, deux pour le greffe, un pour le siège social)

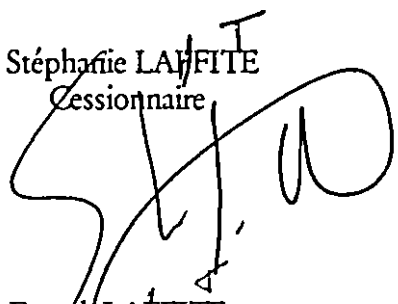
Marie-Christine CHERON
Cessionnaire



BDO France
Représentée par Vincent Baillet



Stéphanie LAFFITE
Cessionnaire



Franck LAFFITE
Conjoint commun en biens

